Zeitschrift: Schweizer Hebamme : offizielle Zeitschrift des Schweizerischen Hebammenverbandes = Sage-femme suisse : journal officiel de l'Association suisse des sages-femmes = Levatrice svizzera : giornale ufficiale dell'Associazione svizzera delle levatrici

Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband

Band: 90 (1992)

Heft: 7-8

Rubrik: Mitteilungen = Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Procès-verbal
de la 99ème Assemblée des Déléguées de l'Association Suisse des Sages-femmes, tenue à Arbon le 7 mai 1992.

1. Ouverture de l'Assemblée des Déléguées
La présidente de la section de Suisse orientale, Mme Agnes Berdnik, salue la présidente, le comité central, les déléguées et les invités. Elle se déclare contente de la nombreuse participation et souhaite à tous un congrès fructueux à Arbon.

A son tour, Mme Annemarie Tahir, présidente centrale et directrice de l'agence, salue les personnes présentes, en particulier Mme E. Stucki qui représente le département de la formation professionnelle de la CRS.
Dans son allocution d'ouverture, A. Tahir annonce son départ. Elle rappelle le chemin parcouru depuis 1989; pour la première fois dans l'histoire de l'Association, un poste à temps partiel rémunéré a été créé pour la direction de l'ASSF. A. Tahir fut la première présidente élue à occuper ce poste. Ces trois années ont été difficiles: A. Tahir y a vécu des moments heureux et beaucoup appris, mais il y a eu aussi beaucoup d'incompréhension, d'aggressivité et de méfiance. Vu la situation devenue intolérable, le congé qui lui a été donné pour la fin de l'été, et le bruit qui court parmi les déléguées qu'une motion viserait à obtenir sa destitution, A. Tahir s'est résolue à démissionner à la fin de l'AD. Personne n'était au courant de sa décision.

A. Tahir demande ouvertement si elle doit encore diriger l'AD ou si les déléguées veulent la décharger immédiatement de son mandat.

Un lourd silence se fait, personne ne prend la parole. A. Tahir passe donc à l'ordre du jour de l'AD.

Le texte complet de l'allocution d'A. Tahir a paru dans la «Sage-femme suisse» no 6/92.

2. Contrôle des mandats des déléguées
La juriste de l'Association, Mme Bigler, effectue le contrôle par appel nominal. 72 déléguées représentent 97 mandats.

3. Nomination des scrutatrices
Sont nommées: Ruth Kolb, Heidi Zanotta, Claudia Schläpfer et Esther Heidegger, toutes de la section de Suisse orientale.

4. Acceptation du procès-verbal de l'AD 1991
Des membres de la section VD/NE souhaitent 3 minutes de discussion avant chaque votation.

L. Bettoli, GE, revient sur sa proposition d'une forme de garantie pour qu'il y ait toujours une vice-présidente de langue française ou italienne.
Ch. Gardiol, VD/NE, demande ce qu'il en est du cahier des charges des vice-présidentes. Elle a déjà posé la question lors de l'AD 91 et n'a toujours pas recu de réponse satisfaisante.
R. Jucker, CC, présente ses excuses, elle avait mal compris.

5. Acceptation des rapports annuels 1991
On souhaite une votation séparée pour chaque rapport.
Rapport annuel de la présidente: 77 oui, 16 non, 4 abstentions.
Rapport annuel de la commission de formation continue: 97 oui.
Rapport annuel de la commission du journal: 95 oui, 2 non.
Rapport annuel de la commission d'entraide: 97 oui.

6. Acceptation
a) des comptes 1991
b) du budget 1992
R. Jucker, CC, explique un par un les postes des comptes et du budget, qu'elle a élaboré avec M. Kunz de la SAFFA. Elle présente des comptes équilibrés avec un petit bénéfice. Le budget 1992 tient également compte des possibilités financières. La suppression échelonnée du poste de directrice de l'agence est budgetée comme suit: 10% au 30.4.92, 20% au 31.5.92 et les 50% restants au 31.8.92.

L. Bettoli: pourquoi l'ASSF doit-elle payer des impôts?
M. Kunz, SAFFA: parce qu'elle n'est pas une institution d'utilité publique. L'ASSF paie des impôts sur la fortune et non sur le revenu.

– **Pourquoi** les frais de loyer diminuent-ils en 1992?
Parce que la secrétaire n'a plus qu'une seule pièce à disposition.

– **Pourquoi** un poste «déménagement»?
L'ASSF aura besoin de nouveaux locaux en 1993, et il faut constituer une réserve.

R. Jucker: Il est prévu d'envoyer deux déléguées au congrès de l'ICM à Vancouver. Figurent également au budget 1992 les frais de la directrice régionale de langue française, Ruth Brauen.
L. Bettoli: Pourquoi le congrès ne se déroule-t-il pas en trois langue? Cela avait pourtant été décidé par la conférence des présidentes.
A. Berdnik, Suisse orientale: La conférence des présidentes n'a qu'un rôle consultatif, elle ne peut que donner des recommandations.
R. Jucker: Le CC a discuté de la possibilité de publier au moins les documents en trois langues.
Ch. Bigler, juriste: Il est possible de présenter une motion demandant que le congrès 1993 se déroule en trois langues, et que les frais en soient mis au budget de la section organisatrice. Coûts supplémentaires pour la traduction en italien: 5000 fr.
Le trilinguisme d'une association est une question de principe bien helvétique qui demande une prise de décision claire.
La section de Suisse orientale tient déjà compte de ce désir puisqu'elle a organisé la traduction simultanée en trois langues pour la journée de perfectionnement.
S. Brogli, AG: Combien le groupe de travail «caisses-maladie a-t-il déjà dépensé cette année?
R. Jucker: Jusqu'à présent 3000 fr.
Ch. Bigler: le montant prévu au poste «juriste» du budget pourrait être quelque peu dépassé. En effet, les pourparlers concernant le congé donné à A. Tahir (mode de licenciement, assurance de protection juridique, etc.) ne sont pas terminés. Elle s'efforce d'arriver à une solution satisfaisante.
E. Stucki, BE: Pourquoi l'indemnité forfaitaire des membres du CC est-elle nettement augmentée?
R. Jucker, BE: Il ne s'agit encore que d'une vision. Par ex. indemniser les membres du CC «à l'acte», éventuellement aussi les groupes de travail. Il n'y a rien de décidé.
E. Stucki: Nous ne devrions pas seulement discuter de visions. Des règlements clairs sont préférables.
L. Bettoli et Ch. Gardiol remercient la caissière pour son travail.

Les comptes annuels 1991 sont acceptés à l'unanimité.

Le budget 1992 est également accepté à l'unanimité.

Attention: vous pouvez commander les comptes 1991 et le budget 1992 au secrétariat central.

7. Motions

1. L'Association des sages-femmes du canton de Schwyz demande à être reçue dans l'ASSF en tant que **section de Schwyz.**

La motion est acceptée à l'unanimité avec applaudissements: feu vert pour la création d'une section de Schwyz. Bienvenue au sein de l'Association!

2. Motion d'**Anne-Marie Mettraux** demandant que chaque section soit représentée au CC par un membre de son comité.

Ch. Bigler explique que l'ASSF est menacée de dissolution s'il n'est pas possible de former un comité central apte à prendre des décisions. Elle appuie la motion Mettraux dans l'espoir que des sages-femmes de valeur s'unissent pour prendre en mains ensemble le destin de l'Association. De plus, de cette façon, le risque juridique serait éliminé. Chaque comité de section aura à désigner une représentante au CC. Si possible il s'agira d'un membre du comité de section.

S. Brogli: que se passe-t-il sur le plan juridique si une section n'a personne à envoyer?

Ch. Bigler: Le CC souhaite proposer que les sections de moins de 30 membres ne soient pas obligées de se faire représenter au CC. En outre il serait souhaitable que toutes les représentantes soient présentes à toutes les réunions, de façon à garantir la circulation de l'information qui est un des buts visés.

L. Bettoli: Ne pourrait-on pas laisser aux sections la liberté de décider si elles envoient un membre de leur section ou un membre de leur comité de section? Ou bien faut-il absolument que ce soit un membre du comité?

Ch. Bigler: Cela dépend des statuts de la section, et sera aussi discuté lorsque le CC présentera ses propositions de modifications.

L. Bettoli: si nous acceptons la motion Mettraux, il y aura une modification des satuts?

Ch. Bigler: Oui.

V. Vogel, Zurich et environs: je propose, ce qui serait logique, une durée de mandat de quatre ans.

Ch. Bigler: Je vous le déconseille, car cela ferait peur à beaucoup. Je proposerais un ou deux ans.

R. Bipp, SO: Peut-on introduire un droit de veto pour le CC, pour que les sections ne soient pas seules à décider qui elles délèguent?

Ch. Bigler: Je ne vous le conseille pas. On doit pouvoir faire confiance aux sections.

I. Moret, GE: Que devient la conférence des présidentes en cas d'acceptation de la motion?

A. Tahir: je pense qu'elle continuera à exister, parce que les présidentes ont d'autres fonctions, et parce qu'il est utile de se rencontrer deux ou trois fois par an. Le cadre s'élargit peut-être un peu, mais je trouve important qu'elle soit maintenue. De plus, il faudrait réserver plus de temps pour des sujets spécifiques et non pas se limiter à un pur échange d'informations.

Ch. Bigler: l'un n'empêche pas l'autre, au contraire.

A. Berdnik: pour moi, cela ressemble à un sauvetage d'urgence. Comment agir conformément aux statuts dans tout cela?

Ch. Bigler: Nous allons maintenant parler du contenu de la motion. Si elle est acceptée avec une majorité des 2/3, la motion entre en vigueur. Une seule question demeurera ouverte: qui choisit la représentante de la section au CC? est-ce le comité de section ou l'assemblée des membres? Il faut effectivement une action d'urgence pour sauver l'Association!

L. Mikeler, Bâle, et R. Vorlet, FR, confirment que la motion a été dicutée par la conférence des présidentes. Depuis ce moment-là on sait qu'en cas d'acceptation, les sections doivent désigner une représentante. Ce n'est pas nouveau.

H. Bühler, BE: Les deux candidates qui se présentent pour le CC vont elles être élues en cas d'acceptation de la motion? Quand la motion entrera-t-elle en vigueur?

Ch. Bigler précise encore une fois qu'en cas d'acceptation de la motion Mettraux, l'AD n'aura plus à élire de membres du CC. Ce sera l'affaire de chaque section. La motion entrera en vigueur tout de suite. Bien sûr, il faudra que chaque section annonce au secrétariat qui elle envoie au CC, de façon que tous les membres du CC puissent être convoquées. **La prochaine réunion du CC aura lieu le 11 juin 1992!**

E. Stucki: je ne voudrais pas partir d'ici sans savoir comment les choses tourneront, c'est pourquoi je voudrais connaître les noms.

Ch. Bigler: le fait de citer des noms pourrait influencer la votation.

A. Tahir: la confiance et la sécurité doivent régner dans votre section et pas «là-bas à Berne».

V. Dreier, BE: je voudrais tout de même savir combien de sections ont déjà désigné leur représentante.

Ch. Bigler: je trouve la demande totalement déplacée. Au cas où la motion est acceptée, vous aurez le devoir de désigner un membre qui viendra aux réunions du CC, si vous ne l'avez pas dejà fait avant la présente AD. Chaque section sera tenue d'envoyer un membre au CC. Je ne connais aucune association professionnelle qui tolère que les postes-clés ne soient pas pourvus comme ils le doivent, et où si peu de membres sont disposés à s'engager.

Ch. Bigler: c'est juste. Sinon, il n'y a plus de CC, et donc plus d'ASSF.

A. Tahir: je ne peux que confirmer ce qui vient d'être dit. Nous n'avons même pas pu repourvoir les mandats arrivés à échéance.

A. Mettraux: j'ai présenté la motion dans le but d'améliorer la collaboration et la circulation de l'information.

L. Fankhauser, Bâle: faut-il vraiment modifier les statuts?

Ch. Bigler: en effet, il ne faudrait pas modifier continuellement les statuts. Mais aujourd'hui, vu la nécessité urgente de constituer un CC, nous devrons les modifier. (modification: supprimer la mention d'un effectif minimum de sept membres.) Nous allons d'abord voter séparément sur chaque partie du texte, puis sur l'ensemble de la motion. La motion constitue une modification des statuts, elle doit recueillir une majorité des 2/3 pour être adoptée.

Ch. Bise, FR: ne pourrait-on pas procéder comme au Conseil fédéral où la présidence obéit à un tournus? Faut-il vraiment que la présidente soit élue par l'AD?

Ch. Bigler: cela ne me semble pas judicieux. L'Association a besoin d'être représentée par une présidente qui reste pour plusieurs années à son poste et qui a l'envergure voulue. A mon avis, il faut un secrétariat central fort, sur lequel la présidente puisse compter à tout moment. De cette façon, nous trouverons de nouveau des présidentes bénévoles. Il ne sera plus nécessaire d'avoir une directrice d'agence rémunérée.

Vote de détails

Le CC comprend:
a) la présidente centrale
b) une représentante de chaque section, nommée par sa section respective
accepté par 55 voix contre 41.

La proposition du CC de remplacer «section» par «comité de section» est rejetée.
Parmi ces dernières, seront désignées deux vice-présidentes et la trésorière.

Le CC propose la formulation suivante: **Le CC désigne parmi ses membres deux vice-présidentes et la trésorière».**

Cette formule n'est pas contestée, un vote n'est pas nécessaire.

L. Fankhauser: Mais le souhait général est que les membres du CC soient ou deviennent membres du comité de leur section.

E. Stucki demande que les vice-présidentes et la trésorière soient aussi élues par l'AD.

Ch. Bigler soumet au vote la proposition d'E. Stucki. La proposition est rejtée par 91 voix contre 6.

Le CC voudrait compléter le texte par **«c) les sections de moins de 30 membres ne sont pas tenues d'envoyer une représentante au CC».**

Les grands moments ne doivent pas laisser de «traces»

A juste titre chaque femme désire rester fière de son corps mais, pendant la maternité, la peau est soumise à de très fortes tensions. Les tissus, en particulier des seins et du ventre, peuvent alors se déchirer et les traces internes de ces lésions, les vergetures, ne disparaîtront plus.

Pour prévenir ce genre de blessures, Fissan propose une crème de massage particulièrement agréable à appliquer: la crème STRIAFISSAN.

Utilisée régulièrement dès le début de la grossesse, elle favorise l'irrigation cutanée et la régénération des tissus; Elle sauvegarde leur élasticité et leur faculté de distension.

OFFRE SPECIALE : jusqu'au 31 décembre 1992.
Nous vous offrons deux tubes STRIAFISSAN de 85 g pour le prix de Fr. 20.- au lieu de Fr. 27.-.
A commander, par carte postale adressée à:
F. Uhlmann-Eyraud SA, dép. Fissan, 1217 Meyrin 2 GE

Crème de massage anti-vergetures

striafissan®

En vente en pharmacies et drogueries

A. Berg, AG: combien de sections comptent moins de 30 membres?
Ch. Bigler: trois, soit: Bas-Valais (25), Haut-Valais (13), Schwyz (3).
La proposition du CC pour l'alinéa «c» est acceptée à l'unanimité.

On passe au vote sur l'ensemble de la motion Mettraux. Il faut la majorité des 2/3. La motion est acceptée par 96 voix.

Diverses personnes remercient A.-M. Mettraux pour son engagement.

3. **Motion de la section de Zurich et environs** demandant la création d'une **commission des finances** subordonnée au CC.

Ch. Bigler: pour former une commission des finances, il faudrait encore une modification des statuts. D'où la proposition du CC: remplacer le terme commission des finances par groupe de travail. Le contenu de la motion reste inchangé.
D. Eichenberger, Zurich et environs, approuve la proposition du CC.
La motion de la section de Zurich est acceptée par 91 voix contre 6.

4. **La motion de la section d'Argovie** demande qu'une **conférence des présidentes élargie** discute à la fin de l'automne le programme d'activités et le projet de budget pour l'année suivante.

Après avoir consulté brièvement ses collègues, **S. Brogli** retire la motion.

5. **Motion de la section VD/NE** demandant la convocation d'une **AD extraordinaire à fin octobre 1992.**

Ch. Gariol retire la motion, vu l'acceptation de la motion Mettraux.

8. Elections
L'élection d'A. Wittenwiler et d'U. Zürcher au CC devient caduque.

Commission du journal:
Lilian Mumenthaler (nouvelle) est élue par 97 voix.

Commission d'entraide:
Renée Bally est réélue par 98 voix.
Elisabeth Ballarini (nouvelle) est élue par 96 voix.

9. Rapports des groupes de travail

R. Jucker, ressort des sages-femmes indépendantes:
Statistiques: Sur les 250 feuilles de statistiques envoyées, 197 sont rentrées (état au 19.4.1992).

Négociations tarifaires avec les caisses-maladie. Le groupe de travail formé de sages-femmes de toute la Suisse a établi en six réunions le catalogue des prestations des sages-femmes indépendantes, de même qu'une structure tarifaire. Prochaine séance avec le Concordat: 12. 6. 1992.

Groupes de sages-femmes indépendantes: Dans plusieurs sections, des groupes spécialisés de sages-femmes indépendantes se sont créés avec pour buts la collaboration et la coordination, de façon à atteindre le même niveau dans toute la Suisse. La qualité de notre travail est la meilleure réclame pour notre profession.

Le mandat de R. Jucker s'achève. Elle est contente des résultats obtenus: documents de travail pour sages-femmes indépendantes, contrat-type pour sages-femmes indépendantes agréées dans les hôpitaux, cahier des charges de la sage-femme (extraits des législations cantonales), de même qu'une tentative d'établir des statistiques au niveau suisse.

Travaux encore en suspens: contrat avec les caisses-maladie pour toute la Suisse, coordination des groupes de sages-femmes indépendantes, une recommandation des directeurs cantonaux des affaires sanitaires.

A.-M. Mettraux, ressort contacts nationaux: nous avons pris contact avec la CRS, nous aimerions élaborer un nouveau profil de la profession de sage-femme destiné spécialement aux jeunes femmes. Les responsables de la CRS m'ont priée de continuer ce travail, ce que je ferai volontiers, en accord avec mes collègues de l'ASSF.

A.-M. Mettraux a pris part à une session sur l'avenir des professions libérales en Suisse et en Europe quant à la formation et à la pratique professionnelle. Il s'agit de parvenir à une harmonisation, d'abord au niveau suisse, puis avec les pays avoisinants, en cas d'adhésion à la CEE.

Son mandat étant achevé, A.-M. quitte son poste en se déclarant confiante quant à l'avenir de l'ASSF.

Ruth Brauen, ressort contacts internationaux, cite les tâches qu'elle a assumées, à savoir, entre autres:
– Réponse à de nombreuses questions venant de l'étranger sur notre formation et notre Association.
– Par l'intermédiaire de l'ICM, elle a accueilli une élève sage-femme de Tübingen pour un stage de 15 jours.
– Les 20 et 21 juin, elle présentera la formation suisse au Comité de liaison de la CEE à Paris, ceci sur la demande de l'ICM. Merci à E. Stucki pour son aide à ce sujet.
– Le Liban a demandé de l'aide pour le recyclage des s-f.
– Participation à diverses réunions de l'UNICEF. Rencontre avec la «première dame» du Burundi, pays où la mortalité maternelle et infantile est très élevée. Il n'y a là-bas que des accoucheuses traditionnelles.
– Initiative de l'UNICEF «l'hôpital ami des bébés», pour favoriser l'allaitement et éviter ainsi des décès d'enfants.
Un groupe de travail de l'OMS s'occupe de trouver les moyens et actions à entreprendre.
– Participation au Comité Inter-africain contre les pratiques traditionnelles néfastes chez les fillettes et bébés.
– Rencontre régionale à Madrid: un projet de code éthique a été élaboré et est en consultation. Les remarques et corrections sont à transmettre jusqu'au 10 juin.
– En janvier, Comité Exécutif de l'OMS. Actuellement, Assemblée mondiale de l'OMS, avec pour sujet «les femmes, la santé et le développement»: les inégalités dont les femmes sont victimes tout au long de leur vie. Conséquences sur la santé des femmes et des enfants. Projet de résolution à l'intention des états membres.
– Solidarité avec nos collègues du Tiers-Monde: Parrainages sous l'égide de l'ICM pour la formation de sages-femmes: Si vous connaissez une s-f ou accoucheuse traditionnele, annoncez-la à R. Brauen, pour que celle-ci puisse peut-être lui obtenir un parrainage.
– **Congrès de Vancouver, du 9 au 14 mai 1993, sur le thème: «Ecoutez battre les bruits du coeur du futur». Les sujets des interventions que vous voulez y présenter doivent être annoncés à l'ICM jusqu'au 15 août 1992. Les textes complets doivent être déposés jusqu'au 25 janvier 1993.**

But de tous ces efforts et de la collaboration internationale: le maintien à long terme de la santé pour les femmes et leurs enfants.

10. Rapport de la section de Zurich et environs

Une nouvelle ordonnance sur la profession de sage-femme est entrée en vigueur le 1. 2. 92. Il n'y a pas été tenu compte des propositions faites par E. Haiblé et d'autres collègues.

Deux sages-femmes ont obtenu en 1990 l'autorisation d'ouvrir un cabinet. Elles sont autorisées à conseiller les femmes enceintes.

En 1991, le foyer d'accouchement «Delphys» a reçu l'autorisation d'exploitation. Cinq jeunes sages-femmes y travaillent.

Au nom des déléguées de la section, D. Eichenberger offre un bouquet de fleurs à A. Tahir en signe de remerciement pour le travail qu'elle a accompli au service de l'ASSF.

Remarque de la rédactrice: il n'a pas été décidé quelle section présentera son rapport lors de la prochaine AD.

11. Congrès 1993, section organisatrice

V. Dreier, BE, annonce que sa section fêtera son centenaire et invite les sages-femmes à venir nombreuses au **congrès 1993, les 6 et 7 mai à Interlaken.** Sujet: la naissance traumatique pour la mère, le père et l'enfant.

12. Divers

A. Frigg, directrice de l'école de St-Gall donne des précisions concernant l'étude sur la pénurie de sages-femmes en Suisse. La récolte de données a été faite par l'«Interdisziplinäres Forschungszentrum» de St-Gall. L'argent est fourni par le canton de St-Gall et par quelques firmes. Contrairement à ce qui a été dit, le tout ne s'est pas fait à l'instigation des gynécologues et médecins-chefs. Il y a un groupe de travail de trois personnes avec un conseiller scientifique. A. Frigg y participe en tant que sage-femme. Les résultats sont dépouillés et représentés sous forme de graphiques. Il ne manque plus que le rapport final. C'est une étude qui ne vise à rien, pas non plus à une nouvelle formation, mais elle prouvera peut-être que nous avons trop peu de sages-femmes, et par conséquent qu'il manque une ou deux écoles. Vous trouverez d'autres informations dans la «Sage-femme suisse».

La section de GE demande aux autres sections si elles ont un carnet de santé pour les femmes immigrées, un document où leur état de santé est consigné, ce qui évite de poser à chaque contrôle les mêmes questions, avec les difficultés linguistiques que cela comporte. Faites-le savoir s.v.pl.

L. Bettoli: les sages-femmes genevoises ont négocié de nouvelles conditions avec les caisses-maladie. Le salaire horaire passe de 50 fr. à 75 fr., l'indemnité de déplacement est aussi augmentée, et un accouchement est facturé à 800 fr. Applaudissements!

R. Brauen dit qu'il sera difficile d'assumer le rôle de présidente, parce que les événements vont souvent très vite. Elle remercie A. Tahir pour le travail qu'elle a accompli au service de l'Association. Elle lance un appel aux déléguées pour que les représentantes déjà désignées pour siéger au CC se fassent connaître.

Note de la rédactrice:
On a applaudi neuf fois, j'en déduis que neuf sages-femmes se sont annoncées. Comme personne n'a pris la peine de parler dans un micro, je ne puis citer aucun nom dans le procès-verbal.

L. Mikeler remercie à son tour. A. Tahir pour son travail difficile. Elle fait remarquer que le fait de cumuler les charges de présidente et de directrice de l'agence était une idée nouvelle qui a malheureusement échoué. Si cette idée n'a pas apporté les résultats souhaités, il serait faux d'en rejeter toute la responsabilité sur A. Tahir.

A. Tahir annonce que Beatrice Roggo, présidente de la commission de formation continue, a démissionné avec effet immédiat, cela pour raisons personnelles.

A. Tahir remercie A.-M. Mettraux et R. Jucker pour le travail qu'elles ont effectué pendant les quatre ans de leur mandat. Elle souhaite à Ruth Brauen beaucoup de joie et de succès à la présidence de l'ASSF.

Clôture de l'Assemblée des déléguées à 18 h 15.

Kaufdorf, le 23 mai 1992

La présidente:
Annemarie Tahir-Zogg

Pour le procès-verbal:
Sylvia Forster □

Combien de déléguées chaque section a-t-elle?

Section Berne	29
Section Zurich et environs	14
Section Suisse orientale	13
Section Vaud-Neuchâtel	9
Section Suisse centrale	8
Section Genève	6
Section Aargovie	5
Section deux Bâles	5
Section Fribourg	2
Section Soleure	2
Section Ticino	2
Section bas Valais	1
Section Valais supérieur	1
	97
Nouveau:	
Section Schwyz	1
	98

Affaires internes

Couverture du numéro 6/92:

Le titre, «14 représentantes de sections remplacent une directrice» qui se rapporte à l'illustration de la couverture, est inadéquat.

Pour éviter de mauvaises compréhensions, nous voulons préciser encore une fois que le nouveau comité central est formé de 12 représentantes de sections et d'une présidente ad interim. D'autre part, notre association n'a plus de «directrice d'agence».

Par ailleurs, nous avons pris connaissance des différentes réactions que l'illustration a pu susciter chez nos collègues du nouveau CC; cette controverse sera discutée lors de notre prochaine réunion de la commission du journal.

Pour la rédaction et la commission du journal, D.V. □

Verbandsnachrichten
Nouvelles de l'Association

In eigener Sache

Anmerkung der Zeitungskommission zum Titelbild 6/92

Die Aussage «14 Sektionsvertreterinnen ersetzen 1 Geschäftsführerin!» ist inhaltlich falsch.

Die 12 Sektionsvertreterinnen und die Präsidentin ad interim bilden zusammen den neuen Zentralvorstand des SHV.
Der SHV hat keine Geschäftsführerin mehr.

Für diesen Irrtum möchten wir Sie um Entschuldigung bitten.

Zudem haben wir davon Kenntnis genommen, dass die Karikatur auf dem Titelbild bei unseren Kolleginnen im neuen Zentralvorstand unterschiedliche Reaktionen hervorgerufen hat. Wir werden darüber an unserer nächsten Sitzung diskutieren.

Die Redaktion
und Zeitungskommission ☐

Sensibilisation à la préparation à la naissance

Séminaire organisé par la CFP, animé par Mme Denise PIUZ-LAVALLEE.

Les **6 et 7 novembre 1992 à Genève** (3, Rue du Stand).

Renseignements et inscription jusqu'au 12 octobre, au secrétariat central de l'ASSF.

Le nombre de participantes est limité à 12 personnes.

Reanimation des Neugeborenen in der Gebärabteilung

Datum:	Donnerstag, 1. oder Freitag 2. Oktober 1992	
Ort:	Kantonsspital Aarau	
Referent:	Prof. Dr. med. Willy Stoll und Mitarbeiter	
Preis:	Mitglieder SHV	Fr. 140.–
	Nichtmitglieder	Fr. 210.–

Informations- und Anmeldeunterlagen:
SHV Zentralsekretariat, Flurstrasse 26, 3000 Bern 22, Telefon 031 42 63 40

Homöopathie in der Geburtshilfe

Die Fortsetzungskurse für die beiden Fortgeschrittenen-Stufen finden am 20. und 21. November 1992 statt.

Referent: Dr. med. Friedrich Graf

Verlangen Sie bitte die Detailprogramme bei:
SHV Zentralsekretariat, Flurstrasse 26, 3000 Bern 22, Telefon 031 42 63 40

Wieviele Delegierte haben die einzelnen Sektionen?

Sektion Bern	29
Sektion Zürich und Umgebung	14
Sektion Ostschweiz	13
Sektion Vaud-Neuchâtel	9
Sektion Zentralschweiz	8
Sektion Genève	6
Sektion Aargau	5
Sektion Beide Basel	5
Sektion Fribourg	2
Sektion Solothurn	2
Sektion Ticino	2
Sektion Bas Valais	1
Sektion Oberwallis	1
	97
Neu: Sektion Schwyz	1
	98

AARGAU

064 / 64 16 31

Die freischaffenden Hebammen treffen sich am **20.8.92 um 14 Uhr 15 im Goldige Öpfel in Aarau.**

Betrifft Abwesenheit der Präsidentin:
Vom 10.7.92–10.10.92 bin ich abwesend. Bitte setzen Sie sich bei Bedarf mit unserer Vizepräsidentin, Susanna Diemling, alte

4-Tagekurs

Schülerinnenbetreuung

Die Hebamme in der Rolle der Ausbildnerin und Lernbegleiterin in der Praxis

Inhalt:
- Grundlagen zum Thema Lernen und Lehren
- Planen, Durchführen und Auswerten von Lehr- und Lernsituationen
- Anleiten und Instruieren
- Aktuelle Themen nach Wunsch der Teilnehmerinnen

Zielgruppe: Diplomierte Hebammen, die mit Schülerinnen arbeiten

Teilnehmerzahl: Max. 20 Personen

Leitung: Erika Bergner-Baumann, dipl. Krankenschwester AKP, dipl. Erwachsenenbildnerin AEB Luzern
Kathrin Murri, dipl. Hebamme / Krankenschwester AKP

Organisation: Anni Wickli, Weiterbildungskommission SHV

Daten: 2., 3., 4. Dezember 1992
4. Februar 1993 Nachfolgetag

Orte: Tagungszentrum Boldern, 8708 Männedorf
Zürich City (Nachfolgetag)

Kurskosten: Mit Übernachtung und Vollpension

Mitglieder SHV	Fr. 700.–
Nichtmitglieder	Fr. 900.–

Ohne Übernachtung

Mitglieder SHV	Fr. 560.–
Nichtmitglieder	Fr. 760.–

Anmeldeschluss: 16. Oktober 1992

Detailprogramm und Anmeldeunterlagen:
SHV Zentralsekretariat, Flurstrasse 26, 3000 Bern 22, Telefon 031 42 63 40

Kurswoche

Geburtsvorbereitung im Wasser

Datum: Montag, 7. – Samstag, 12. September 1992

Ort: Landgasthof Bären, 8488 Turbenthal

Leitung: Annamarie Kalasek, Hebammenschwester, Geburtsvorbereiterin im Wasser, Shiatsutherapeutin
Benny Vermeire, Lehrer in Geburtsvorbereitung im Wasser, Krankenpfleger, Belgien

Kosten: Vollpension, Unterkunft in Doppelzimmern

Mitglieder SHV	Fr. 1150.–
Nichtmitglieder	Fr. 1350.–
Zuschlag für Einzelzimmer/Tag	Fr. 33.–

Kursgebühren ohne Übernachtung

Mitglieder SHV	Fr. 750.–
Nichtmitglieder	Fr. 950.–

Informations- und Anmeldeunterlagen:
SHV Zentralsekretariat, Flurstrasse 26, 3000 Bern 22, Telefon 031 42 63 40

Stockstr. 9, 5022 Rombach, Telefon 064 37 33 88, in Verbindung.
Mit den besten Wünschen für erholsame, sonnige Sommertage grüsst Euch

Susanna Brogli

BERN

031 / 41 41 26

Neumitglied:
Ackaert An, Worblaufen, Diplom 1986, Gent (B)

Seniorinnentreff
Am Mittwoch den 9.9.1992 treffen wir uns um 11.00 Uhr an der Schiffländte in Thun.

Mit freundlichen Grüssen

Heidi Spring

ZENTRALSCHWEIZ

042 / 36 58 52

Die Fachgruppe freipraktizierender Hebammen trifft sich **am 30.7.92, um 20 Uhr im Emmenbaum in Emmenbrücke.**

ZÜRICH UND UMG.

01 / 391 40 39

Neumitglied:
Suter Marianne, Oberrieden, Diplom 1983, Zürich

Fachgruppe freischaffender Hebammen

An der Sitzung vom 26.5.92 wurde folgendes besprochen:
- Vorsitz der Fachgruppe: Blanca Landheer und Beatrice Lütscher übernehmen gemeinsam diese Funktion.
- Nicht nur die Ressortverantwortlichen, sondern alle Freischaffenden sollen sich überlegen, welche Ziele wir in der Fachgruppe erreichen wollen. So z.B. in Sachen Hauspflege, Zusammenarbeit mit den Spitälern, Finanzen, usw.
- Gesucht wird eine Hebamme, die sich der finanziellen Angelegenheiten der Fachgruppe annimmt: Budget erstellen, usw.

Die **nächste Sitzung** findet am **Donnerstag 27. August 1992** statt, um 20 Uhr im Rotkreuzspital, Zürich.

An diesem Abend werden wir die Ziele festsetzen, die es in nächster Zeit zu erreichen gilt: Wo wollen wir hin? Wie kommen wir dorthin? Wer packt's mit wem an? Grund genug, um in grosser Zahl zu erscheinen!

Marianne Brügger ☐

CTG – Seminar

Grundlagen – Praxis – Scoring

Daten:	Donnerstag, 19. November 1992 oder Freitag, 20. November 1992	
Ort:	Kantonsspital Aarau	
Leitung:	Dr. med. D. Wyss, Oberarzt, Kantonsspital Aarau	
Preis:	Mitglieder SHV	Fr. 140.–
	Nichtmitglieder	Fr. 210.–

Informations- und Anmeldeunterlagen:
SHV Zentralsekretariat, Flurstrasse 26, 3000 Bern 22, Telefon 031 42 63 40

Gesucht

selbständige, mutige

diplomierte Hebammen

für ein neu zu gestaltendes Projekt in Richtung natürliches Gebären.

Ihr Schreiben erreicht uns unter Chiffre 254900 an Künzler-Bachmann AG, Postfach 926, 9001 St. Gallen.

Bekanntmachung der Gesundheitsdirektion des Kantons Bern

Die Fortbildungstage für berufstätige Hebammen in der Universitäts-Frauenklinik Bern werden dieses Jahr an folgenden Daten durchgeführt:

Donnerstag, 5. November 1992
Donnerstag, 12. November 1992
Donnerstag, 19. November 1992

Das detaillierte Kursprogramm folgt zu einem späteren Zeitpunkt.

geburtshaus delphys
friedaustrasse 12 8003 zürich telefon 01 491 91 20

Wir suchen ab Herbst 1992 eine sechste

Geburtshaushebamme

Wir sind fünf freiberufliche Hebammen, die seit Herbst 1990 im Geburtshaus arbeiten. Die Aufbauphase ist abgeschlossen, die ersten Erfahrungen gesammelt, wir sind bereit eine neue Kollegin in unser Team aufzunehmen.

Wenn Du Lust hast als freipraktizierende Hebamme in einem Team zu arbeiten, melde Dich bei Bettina Coaz, Tel. 01 463 75 64.

Thusis

Regionalspital
- mitten in den schönsten Bündner Bergen
- Nord–Südachse

Wir suchen mit Eintritt per sofort oder nach Übereinkunft

Hebamme

als **Ablöse** unserer beiden Hebammen. Einsatz tageweise.

Fühlen Sie sich angesprochen und schätzen Sie die Vertrautheit eines kleinen Spitals, erteilt Ihnen Frau Jeanette Mösli, Oberschwester, gerne und unverbindlich Auskunft über die Arbeitsbedingungen. Telefon: 081 81 13 41.

Bewerbungen sind zu richten an:
Krankenhaus Thusis, Spitalverwaltung, 7430 Thusis.
(Anrufe anderer Zeitungen nicht erwünscht!)

BEZIRKSSPITAL
HÔPITAL DE DISTRICT
MEYRIEZ-MURTEN

In unser kleines, familiäres Bezirksspital suchen wir für sofort oder nach Vereinbarung eine

dipl. Hebamme

welche Freude hat an ganzheitlicher Betreuung der Schwangeren vor, während und nach der Geburt.

Selbstinitiative und Mithilfe auf der Abteilung/Bébézimmer sind erwünscht.

Nähere Auskünfte erteilt Ihnen gerne Fr. Claudia Schmid, Leiterin Pflegedienst oder Herr H. Schmid, Verwaltungsdirektor, Bezirksspital, 3280 Meyriez/Murten. Telefon 037 725 111.

Kantonsspital Luzern

Wir möchten allen unseren Mitarbeiterinnen gerne versprechen, dass sie auch während ihrer Lehrerinnentätigkeit Zeit haben, für ein paar Wochen pro Jahr in die Praxis zu gehen. Aber wir können es nur verprechen, wenn

Sie

zu uns kommen.

Hebamme mit Lehrerinnenausbildung
(Teilzeittätigkeit 60–80% möglich)

oder

Hebamme mit Interesse an der Lehrtätigkeit
(Vollzeitpensum), die Lehrerin werden möchte

Weitere Auskünfte erteilt:
Martina Apel, Schulleiterin, Telefon 041 25 37 78.

Ihre Bewerbung richten Sie bitte an Herrn O. Borer, Personalchef des Kantonsspitals.

Kantonsspital Luzern

Kantonsspital Luzern
Personalabteilung
6000 Luzern 16

engeried

Engeriedspital
3000 Bern 26
Telefon 031/26 91 11

Vor – während – nach der Geburt

treten unsere Hebammen auf die individuellen Bedürfnisse «unserer» werdenden Mütter ein.

– innovatives, sehr gutes und kollelgiales Team –
– Tätigkeit im Gebärsaal und am Wochenbett –
– Anwendung individueller Geburtsmethoden –
– Dammschutz möglich durch die Hebamme –
– kein Pikettdienst –
– Schichtarbeit –

Dies sind nicht einfach Schlagzeilen sondern Tatsachen, die Ihr Arbeitsgebiet als

dipl. Hebamme

(Beschäftigungsgrad 80–100%)

prägen.

Wären Sie bereit, unser Team ab Juli 1992 oder nach Vereinbarung zu unterstützen? (ca. 400 Geburten/Jahr)

Wählen sie doch die Nummer **031 26 96 06** oder **26 94 32.** Unser Leiter Personalwesen oder unsere stellvertretende Leiterin Pflegedienst erteilen Ihnen gerne weitere Auskünfte.

Wir freuen uns Sie kennenzulernen.

Engeriedspital Bern, Riedweg 3, 3000 Bern 26

Maternité Inselhof Triemli

Klinik für Geburtsmedizin und Gynäkologie,
Birmensdorferstrasse 501, 8063 Zürich

Zur Ergänzung unseres Teams suchen wir nach Vereinbarung für unsere Gebärabteilung

dipl. Hebamme

Wir legen Wert auf die Begleitung und Unterstützung der natürlichen Geburt. Die individuelle Betreuung der werdenden Eltern ist uns ein grosses Anliegen. Jährlich ca. 650 Geburten.

Fühlen Sie sich angesprochen?

Für weitere Auskünfte steht Ihnen die leitende Hebamme, Frau Monika Zurkirchen, Telefon 01 498 50 28 oder ein Mitglied des Hebammenteams gerne zur Verfügung. Wir freuen uns auf Ihren Anruf.

Schriftliche Bewerbungen richten Sie bitte an die Klinikoberschwester, Frau Ruth Tschamper.

Bürgerspital Solothurn

Fröhliches, offenes Hebammenteam sucht nach Vereinbarung

dipl. Kollegin

Unsere Geburtshilflich-Gynäkologische Klinik mit 400–500 Geburten pro Jahr wird von Dr. A.F. Haenel, Chefarzt, geleitet.

Wir erwarten und bieten
- kollegiale Teamarbeit
- selbständiges Arbeiten
- Interesse für alternative Gebärmethoden
- Sinn für familienorientierte, individuelle Geburtshilfe

Für weitere Informationen steht Ihnen Frau Abigail Lamptey, Oberhebamme, gerne zur Verfügung. Telefon 065 21 31 21, intern 86 276.

Schriftliche Bewerbungen richten Sie bitte an das Personalbüro des Bürgerspitals, 4500 Solothurn.

SPITAL UND PFLEGEZENTRUM BAAR

Eine langjährige Mitarbeiterin verlässt uns aus privaten Gründen. Wir suchen daher für unsere geburtshilfliche Abteilung eine

diplomierte Hebamme

Die zu besetzende Stelle steht sowohl einer Vollzeit- wie auch einer Teilzeitmitarbeiterin offen. Wir bieten Ihnen zeitgemässe Anstellungsbedingungen und eine gute Arbeitsatmosphäre in einer kleinen Gruppe. Auf Wunsch stellen wir Ihnen eine Wohnmöglichkeit im Personalhaus zur Verfügung.

Nähere Auskünfte erteilt Ihnen unsere Leiterin des Pflegedienstes, Sr. Marianne Müller.

SPITAL UND PFLEGEZENTRUM BAAR, Personalabteilung, 6340 Baar, Telefon 042 33 12 21

Eine neue Herausforderung als

diplomierte Hebamme

in unserem Gebärsaalteam.

Wir brauchen Verstärkung durch motivierte und engagierte Kolleginnen, damit wir auch weiterhin familienorientiert und individuell arbeiten können.

Bei uns, wo Altbewährtem und Neuem viel Platz eingeräumt wird, betreuen engagierte Hebammen und Hebammenschülerinnen zusammen rund 1600 Geburten pro Jahr. Eigenständigkeit im Beruf ist uns ein wichtiges Anliegen; Dammschütze werden von uns Hebammen gemacht – für uns also kein Problem mehr!

Ist Ihr Interesse geweckt? Rufen Sie uns doch an oder kommen Sie einfach vorbei – Frau Doris Franchina, unsere leitende Hebamme, oder Frau Sabine Sahli, unsere Oberschwester der Frauenklinik, geben Ihnen gerne Auskunft.

Ihre Bewerbung richten Sie bitte an Frau Yvonne Biri, Pflegedienstleitung, Kantonsspital, 5404 Baden, Telefon 056 84 21 11 oder 84 25 82.

KANTONSSPITAL BADEN

SPITAL GRENCHEN

Sucht nach Übereinkunft eine

Hebamme

für Voll- oder Teilzeit

Unser Team hat eine Lücke . . .

Wir sind sieben junge Hebammen und suchen eine motivierte Kollegin für Gebärsaal, Wöch- und Gyn. Abteilung.

Wir freuen uns, Sie kennenzulernen und geben Ihnen gerne weitere Auskunft. Rufen Sie Frau Elsi Müller, Leitung Pflegedienst, an oder schreiben Sie an folgende Adresse:

Spital Grenchen, Verwaltung, Wissbächlistrasse 48, 2540 Grenchen, Telefon 065 51 41 41.

Regionalspital Interlaken

Für unsere Geburtsabteilung suchen wir eine

diplomierte Hebamme

Stellenantritt nach Vereinbarung.

Weitere Auskünfte erteilt Ihnen gerne Sr. Marianne, Leiterin der Geburtsabteilung, Telefon 036 26 26 26.

Wir freuen uns auf Ihre Bewerbung mit den üblichen Unterlagen.

Regionalspital Interlaken
Verwaltungsdirektion, 3800 Interlaken.

DIPLOMIERTE HEBAMME

Im Herzen der Deutschschweiz, zwischen Zürich, Basel und Luzern gelegen, finden Sie die lebendige Hauptstadt des Kantons Aargau. Als grosses Zentralspital mit modernsten medizinischen Einrichtungen legen wir besonderen Wert auf eine umfassende, persönliche Patientenbetreuung. Grund genug, sich mit sinnvoller Aufgabenstellung, interessanten Weiterbildungsmöglichkeiten und dialogfähiger Information für zufriedene Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter stark zu machen.

Mit Ihrem überzeugten Einsatz für eine individuelle Geburtshilfe und der Freude an selbständiger Arbeit unterstützen Sie unser Hebammenteam bei der umfassenden Betreuung von jährlich gegen 1'500 Geburten.
Freude und Interesse an der Ausbildung von Hebammenschülerinnen (Schule Zürich) ist uns ebenso wichtig, wie ein guter Teamgeist!

Frau A. Peier, Leitung Pflegedienst, 5001 Aarau, informiert Sie gerne weiter und nimmt Ihre Bewerbung entgegen. **Direktwahl 064 21 40 17**

KANTONSSPITAL AARAU

Bezirksspital in Sumiswald

Emmental
Wanderland-Wunderland

Wir suchen
auf Oktober 1992
oder nach Übereinkunft

diplomierte Hebamme

(Teilzeitarbeit möglich)

Unser Spital hat eine überschaubare Grösse (130 Betten) und befindet sich im landschaftlich schönen Emmental, 15 km von Burgdorf und 35 km von Bern entfernt.

In unserem Schichtbetrieb erwarten Sie verantwortungsvolle und abwechslungsreiche Aufgaben (ca. 300 Geburten pro Jahr). Zudem bieten wir Ihnen fortschrittliche Anstellungsbedingungen an.

Für weitere Auskünfte steht Ihnen Frau Monica Rohrbach, **Telefon 034 72 11 11** oder **034 22 03 79,** gerne zur Verfügung. Schriftliche Bewerbungen richten Sie bitte an das Bezirksspital in Sumiswald, z. Hd. Oberschwester, 3454 Sumiswald.

In unserem erweiterten Privatspital in Winterthur suchen wir zur Ergänzung unseres Teams eine

diplomierte Hebamme

Wir bieten:

- gutes Einkommen im Status einer freischaffenden Hebamme
- grosszügige Pikett- und Präsenzdienstentschädigung
- geregelte Arbeitszeit (Dienstplangestaltung im Hebammenteam)
- gute Zusammenarbeit mit den Belegärzten
- Pikett- und Präsenzdienst zu Hause auf Abruf (Funkgerät vorhanden)
- Dammschutz durch die Hebamme
- ausbaufähige Aufgaben wie Kurse, amb. Wochenbettpflege etc.

Wenn Sie die einsatzfreudige Kollegin sind, die auch selbständiges Arbeiten zu schätzen weiss, melden Sie sich bitte bei Sr. Christa Wäckerlig, Telefon privat 052 27 75 55.

Schickstrasse 11
8400 Winterthur
Telefon 052/84 25 25
Fax 052/22 87 66

KRANKENHAUS AM LINDBERG WINTERTHUR

VILLE DE NEUCHATEL

Afin de compléter leurs effectifs, les hôpitaux de la ville de Neuchâtel Cadolles-Pourtalès mettent au concours un poste

d' infirmière sage-femme
ou de **sage-femme**

Si vous souhaitez:
- exercer votre activité dans un hôpital de moyenne grandeur
- participer activement à la vie d'une équipe
- vous impliquer dans l'implantation du processus de soins et dans l'enseignement aux futures mères
- encadrer des élèves.

Si vous possédez:
- un diplôme d'infirmière sage-femme
- la volonté de donner des soins individualisés.

Alors vous êtes la personne à qui **nous offrons:**
- un poste stable avec possibilité après quelques mois de travailler à temps partiel
- une formation continue en relation avec votre poste et votre désir de faire une carrière
- une ambiance de travail sympathique dans le cadre d'une unité de soins dont le nombre de lits est de 12
- la possibilité de vous occuper des mères avant, pendant et après l'accouchement.

Entrée en fonction: date à convenir

Pour tous renseignements, s'adresser à Mme M. Massy, ICS, gynécologie, obstétrique, pédiatrie, hôpital Pourtalès, tél. 038 24 75 75, entre 8h15 et 9h ou entre 16h et 17h.

Les offres écrites sont à adresser, avec les documents d'usage, à l'office du personnel des Hôpitaux de la ville, Case postale 52, 2007 Neuchâtel, **jusqu'au 31 juillet 1992.**

Hebammenkreis Uri

Für unseren Hebammenkreis (angeschlossene Gemeinden: Altdorf, Attinghausen, Bürglen, Erstfeld, Flüelen, Isenthal, Seedorf, Silenen, Schattdorf, Spiringen) suchen wir per sofort oder nach Vereinbarung eine

freischaffende Hebamme

Haben Sie dank guter Fachkenntnisse Freude am selbständigen, verantwortungsvollen Arbeiten, suchen Sie Möglichkeiten zur familiennahen Betreuung von Mutter und Kind, und möchten Sie für ambulante Geburten als Beleghebamme am Kantonsspital Uri tätig sein, dann finden Sie im Kanton Uri ein interessantes, befriedigendes Tätigkeitsfeld.

Nähere Auskünfte erteilen Ihnen gerne: Werner Lussmann, Gemeinderat Altdorf (Telefon G 044/4 13 16) und Dr. med. K. Baumann, Kantonsarzt, Altdorf (Telefon 044/2 73 44).

Ihre Bewerbungsunterlagen richten Sie bitte an den Hebammenkreis Uri, Gemeindekanzeli, 6460 Altdorf.

Aptamil Hypoantigen
Die Anfangsnahrung zur antigenreduzierten Ernährung allergiegefährdeter Säuglinge

Zur antigenreduzierten Ernährung allergiegefährdeter Säuglinge
- hypoantigen
- immunologisch getestet

Bilanzierte Diät zur ausschließlichen Ernährung von Säuglingen vom ersten Fläschchen an
- Molkenprotein-Casein-Verhältnis, der Frauenmilch angenähert
- einziges Kohlenhydrat Lactose
- entspricht in der Nährstoffzusammensetzung einer adaptierten Säuglingsnahrung

Indikation:
- Für Säuglinge, für die aus ärztlicher Sicht eine hypoantigene Ernährung sinnvoll ist (z. B. ermittelt durch eine Familienanamnese und/oder Nabelschnur-IgE-Bestimmung)

Gegenanzeigen:
- Kuhmilcheiweißallergie
- Lactose-Intoleranz
- Galactosämie
- Glucose-Galactose-Malabsorption

milupa

Fortschritt durch Forschung und Wissenschaft

Neu: Pampers Phases.

Die erste Windel, die sich mit Ihrem Baby weiterentwickelt.

1

Neugeborene*

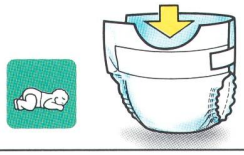

Guten Morgen, Alex. Schön, dass du da bist. Und gut, dass es Pampers Phases Neugeborene gibt. Mit einem Ausschnitt am Bauchnabel, damit er freiliegt und atmen kann.
* Nur in Säuglingsstationen.

2

Strampler

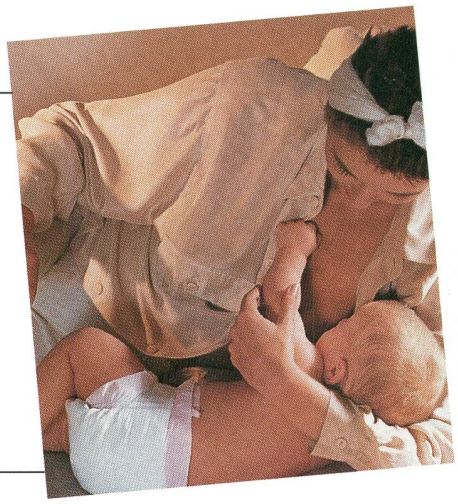

Sooo'n Durst, Alex! Keine Bange, in Pampers Phases Strampler bleibt fast alles spurlos verschwunden. Weil sie zwei Extra-Sicherheitsbündchen hat.

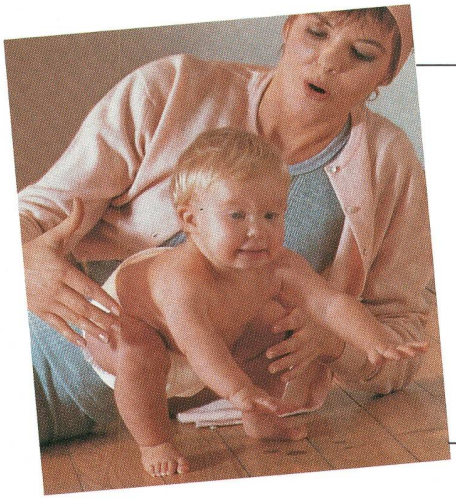

3

Aktiv

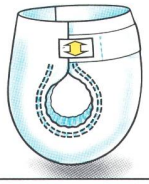

Jetzt geht's rund. In Pampers Phases Aktiv. Denn die sitzt und sitzt und sitzt. Schliesslich hat sie noch breitere Klebebänder.

4

Junior

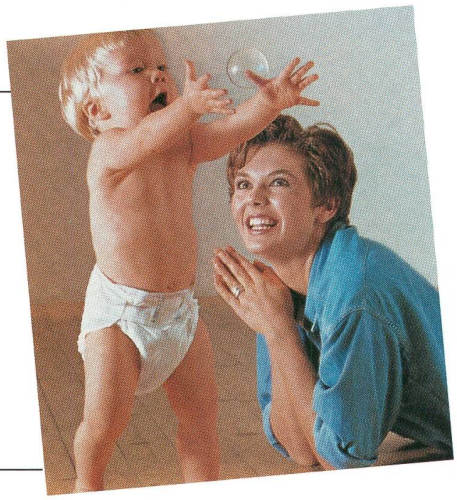

Achtung, fertig uuund – los! Schön schmal der Schritt, so dass nichts stört, und besonders stark die Saugkraft: Pampers Phases Junior – die grosse Tour kann kein Wässerchen trüben.

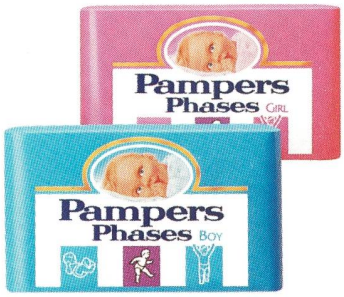

Neu. Pampers Phases. Phase für Phase – sogar wenn sie nass sind, sind sie schön trocken.